

tion et dans les Dossiers Éducation et formations.

Calendrier :

date d'observation : juin 2005

résultats : octobre 2005

58- Personnels enseignants du 2nd degré

Finalité : analyser les représentations des enseignants en matière de formation initiale et continue : utilité de la formation reçue ou absence, recensement des compléments attendus à la formation initiale et continue, etc.

Champ : France métropolitaine. Échantillon de 1 000 enseignants titulaires du 2nd degré.

Collecte de l'information : les enseignants composant l'échantillon répondent en face à face à des questions posées par enquêteur.

Historique : opération nouvelle.

Résultats et publications :

- mise en évidence de profils d'enseignants notamment en regard de la formation initiale et continue et comparaison avec les interrogations précédentes.

Les résultats sont publiés dans la Note d'Information et dans les Dossiers Éducation et formations.

Calendrier :

date d'observation : mai 2005

résultats : septembre 2005

89- Panel d'inspecteurs territoriaux

Finalité : analyser les représentations des inspecteurs territoriaux sur leurs missions et les actions entreprises dans l'application des politiques nationales.

Champ : France métropolitaine. IA-IPR, IEN-ET, IEN.

Collecte de l'information : elle s'effectue par voie téléphonique.

Historique : opération nouvelle.

Résultats et publications : les résultats sont publiés dans la Note d'évaluation et dans les Dossiers Éducation et formations.

Calendrier :

date d'observation : octobre 2005

résultats : décembre 2005

Thème 3 : Les établissements scolaires et universitaires (équipements, capacités d'accueil)

REMONTÉES DE FICHIERS ET COLLECTES INFORMATISÉES

5 - Base centrale des établissements (application Ramse)

Contenu général : la base centrale des établissements (BCE) recense l'ensemble des structures publiques et privées d'enseignement initial et d'administration publique du système éducatif. Elle répertorie également les établissements de formation continue et/ou en alternance. Elle identifie les établissements et les unités liées juridiquement à ceux-ci en définissant les relations fondamentales des uns envers les autres. On attribue à chaque structure recensée un numéro UAI auquel on associe ses caractéris-

tiques essentielles (identification, localisation administrative et de rattachement).

Finalité : la base est utilisée comme fichier de référence pour les applications informatiques du ministère et pour les opérations statistiques de la DEP auprès des établissements.

Champ : France métropolitaine, DOM, TOM. Tous ministères de tutelle. Établissements publics et privés d'enseignement, établissements et services publics d'administration de l'éducation nationale et établissements français d'enseignement à l'étranger.

Collecte de l'information : les services statistiques académiques sont chargés de la tenue de la base rectorale des établissements (BRE) et transmettent mensuellement à la DEP les fichiers permettant la constitution de la base centrale des établissements (BCE).

Historique : la BCE (application RAMSESE) remplace depuis 1996 le répertoire national des établissements (RNE) utilisé de 1970 jusqu'à cette date ; annuelle.

Résultats et publications : applications de consultation en ligne (www.infocentre.education.fr/bce) et production de listes et répertoires d'établissements en ZEP/REP sur demande.

Calendrier : instruction permanente.

70 - Les technologies de l'information et de la communication (application Etic)

Finalité : recueillir des informations sur l'équipement des établissements publics des TICE et mettre à disposition des établissements des indicateurs type tableau de bord permettant le suivi de la mise en place des TICE pour l'enseignement et la gestion.

Champ : France métropolitaine, DOM. Établissements publics des 1er et 2nd degrés.

Collecte de l'information : les établissements saisissent les données sur la base académique (application ETIC). Une extraction des principales données alimente la base nationale constituée par la DEP.

Historique : 1ère enquête lancée en 1994 auprès des établissements publics et privés du 2nd degré, puis en 1998 sur un échantillon d'établissements publics des 1er et 2nd degrés ; Opération informatisée en 1999 ; annuelle.

Résultats et publications :

- nombre de micros (âge, implantation), de connexions à l'internet ;
- information sur la nature des réseaux internes et externes ;
- existence ou non de personnes ressources et modalités de maintenance et d'administration des réseaux.

Les résultats sont communiqués à la direction de la technologie.

Calendrier :

date de départ : mars 2005

date d'observation : mars 2005

limite des retours : 29 avril 2005

résultats : juillet 2005

52 - Parc immobilier et capacités d'accueil des établissements du 2nd degré (application EPI)

Finalité : recenser le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements.

L'opération sert au calcul du montant de la dotation régionale d'équipement scolaire et de la dotation départementale d'équipement des collèges versée respectivement aux régions et aux départements pour l'investissement en faveur des lycées et des collèges.

Champ : France métropolitaine, DOM. Collèges, lycées, lycées professionnels, EREA et ERPD publics.

Collecte de l'information : les établissements mettent à jour les données de la base académique EPI. Une extraction des principales données alimente la base nationale constituée par la DEP.

Historique : 1ère enquête en 1977 (triennale), informatisée en 1989 (application EPI) puis renouvelée en 1997, nouvelle application sous intranet depuis 1999 ; annuelle.

Résultats et publications :

- surfaces par type d'ensemble immobilier ;
- capacités d'accueil et hébergement ;
- taux d'occupation des établissements ;
- répartition des salles selon leur usage (laboratoire, salle informatique, atelier, etc) ;
- informations sur les logements de fonction, la restauration.

Les résultats sont publiés dans Repères et références statistiques et consultables dans la Base Centrale de Pilotage (BCP) de l'InfoCentre ministériel.

Calendrier :

lancement : septembre 2005

date d'observation : année civile 2005

limite des retours : décembre 2005

résultats : février 2006